



Bruxelles, le 21 novembre 2017

L'estimation correcte des pensions sera impossible sur MyPension si le système à points entre en vigueur

Les trois organisations syndicales se réjouissent des avancées réalisées ces dernières années pour faire du site MyPension ce qu'il est aujourd'hui. Cela fait plus de dix ans que les interlocuteurs sociaux, gestionnaires du Service fédéral des Pensions, réclament que les citoyens puissent trouver des informations correctes sur leur pension.

Dès aujourd'hui, chacun d'entre nous peut estimer en ligne le montant de sa pension en ligne. C'est la cerise sur le gâteau. Malgré les mesures de restriction qui affectent le personnel du Service fédéral des Pensions, celui-ci est parvenu à nous présenter aujourd'hui le fruit de son dur labeur : une estimation du montant de la pension légale non seulement pour les salariés, mais aussi pour les indépendants et les fonctionnaires. Nous saluons le travail réalisé par l'administration.

Cependant, la FGTB, la CSC et la CGSLB restent vigilantes, car le ministre des Pensions envisage toujours l'introduction d'un système de pension à points. Il deviendrait dans ce cas, impossible d'estimer le montant futur de la pension. Les travailleurs connaîtront en effet le nombre de points accumulés au cours de leur carrière, mais le montant qui y est lié sera lui seulement révélé quelques années avant la pension. De plus, cette somme dépendra de l'espérance de vie et de facteurs économiques ou budgétaires. Les travailleurs n'ont aucune influence sur ces éléments, alors que leur pension risque de s'en trouver diminuée. Le système à points crée donc de l'incertitude et n'est ni dans l'intérêt des travailleurs ni d'une protection sociale décente.

Cela reviendrait ni plus ni moins à balayer d'un revers de la main les efforts consentis ces dix dernières années et les dizaines de milliers d'euros investis dans l'outil MyPension.

Les syndicats demandent :

- La poursuite des investissements dans des informations de pension correctes, où il est possible de procéder à l'estimation des conséquences de certaines décisions de carrière sur le montant futur de la pension.
- Une attention particulière à la transmission d'informations correctes aux citoyens qui n'ont pas accès à internet, surtout à la fin de leur carrière.

- L'amélioration urgente de la qualité de nos pensions légales en augmentant les allocations minimums et en renforçant le pourcentage de calcul. Les moyens existent, mais il n'y a pas de volonté politique à l'heure actuelle de prévoir des pensions de qualité et une protection sociale forte.

Plus d'information :

François Reman (CSC) : 0488 25 78 41

Nicolas Deprets (FGTB) : 0491 52 22 77

Didier Seghin (CGSLB) : 0473 78 06 18